



Paul Jeansthan

Député de Maine et Loire

Vous pouvez compter  
sur moi ...

 NEWSLETTER #31

Lundi 7 Mars 2011

## Education nationale :

### Réorganiser l'enseignement public, valoriser les enseignants

Dans un cadre budgétaire contraint, la lutte contre les déficits est une priorité pour redresser durablement nos finances publiques. Cette démarche responsable et courageuse politiquement se concrétise notamment par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants en retraite, principe qui s'applique également au Ministère de l'Education nationale. Le premier budget de l'Etat ne peut, en effet, s'exonérer des efforts imposés par la situation économique. C'est ainsi que pour la rentrée de 2011, 10 400 départs à la retraite ne seront pas renouvelés. Toutefois, il faut préciser qu'un bon nombre de ces postes ne relèvent pas l'enseignement devant les élèves.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte où notre système éducatif compte 45 000 enseignants supplémentaires et 600 000 élèves en moins par rapport à 1990. Force est de constater que cette augmentation continue des moyens depuis plusieurs décennies n'a pas été accompagnée des effets attendus. Les leviers d'amélioration du système scolaire ne sont pas seulement d'ordre budgétaire, ils sont aussi organisationnels et méthodologiques.

Le choix des postes qui ne seront pas remplacés repose sur une analyse des réalités et des spécificités de terrain. D'ailleurs, dans son rapport de mai 2010, la Cour des Comptes déplorait que "les moyens d'enseignement restent répartis comme si l'offre scolaire devait être uniforme sur le territoire". Le nouveau schéma d'emploi a donc été élaboré dans le dialogue entre le ministère et les académies, ce qui a permis de répartir les ressources

humaines en fonction des particularités et des besoins propres à chaque territoire.

Les choix ont également été élaborés dans un souci d'équité afin de permettre à tous les élèves de réussir, quelque soit leur situation. Corriger les effets des inégalités sociales et lutter contre l'échec scolaire n'est pas une déclaration de bonnes intentions. Un certain nombre de dispositifs ont déjà fait leur preuve:

- les réseaux "Ambition Réussite" ainsi que les internats d'excellence ont démontré leur efficacité et se développent.

- des moyens importants permettent d'augmenter la capacité d'accueil des élèves handicapés.

- les conditions d'enseignement des établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire sont préservées.

Le métier d'enseignant est un métier complexe, faisant appel à des compétences de plus en plus variées, et qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Cette reconnaissance se traduit notamment par la revalorisation des salaires. Ainsi, 50% des économies réalisées par le non-remplacement d'un poste sur deux y sont consacrés. Entre les rentrées 2007 et 2010, 1 milliard d'euros ont été dédiés au financement de mesures nouvelles et pérennes destinées à améliorer le pouvoir d'achat des enseignants et des personnels de direction.

Néanmoins, si la revalorisation des salaires est importante, il faut également engager un travail de fond sur **l'image du métier d'enseignant** ; réinstaurer le respect envers les professeurs et leurs compétences à transmettre le savoir et à préparer nos enfants à entrer dans le monde d'aujourd'hui.

Dans une société où il est désormais rare d'exercer toute sa carrière professionnelle au même endroit et dans la même fonction, les enseignants doivent, eux aussi, pouvoir bénéficier d'évolution de carrière, de formation, d'accompagnement dans leur projet de mobilité. Tel est le sens du pacte de carrière mis en place à la rentrée 2010.

Les économies réalisées ne procèdent pas uniquement d'une logique comptable. Si elles sont essentielles à la sauvegarde de nos finances publiques, elles sont également un moyen d'améliorer l'accompagnement des enseignants tant sur le plan financier que sur celui des perspectives professionnelles tout en offrant aux élèves un enseignement de qualité.

---

## QUELQUES CHIFFRES

- Depuis 2005, le système scolaire accueille entre **10 000 et 12 000** nouveaux élèves handicapés chaque année.
- Par rapport à 1990, la France compte **45 000** enseignants supplémentaires pour **600 000** élèves en moins.
- L'éducation nationale emploie **1 million** de fonctionnaires.

### En 2010 :

- 21% du budget général de l'Etat (**60,5 milliards d'euros** ) est consacré à l'Education nationale, soit 6% du PIB en France, contre 4,7% en Allemagne.
  - **1,1 milliard d'euros** ont été dédiés à l'éducation prioritaire.
  - Le nombre moyens d'élèves par classe était réparti de la façon suivante:
    - \* 22,6 en école élémentaire
    - \* 24 en collège
    - \* 28,4 en lycée d'enseignement général
    - \* 19,1 en lycée d'enseignement professionnel
  - 10 400 postes non-renouvelés représentent une économie de **16 milliards d'euros** en 40 ans de carrière.
  - **50%** (soit **200 millions** d'euros) des économies réalisées dans le cadre des non-remplacements sont reversées aux enseignants sous la forme de revalorisation de salaire.
  - **20 000** jeunes enseignants ont bénéficié d'une hausse de **10%** de leur salaire.
- 

Paul JEANNETEAU